

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 10 JANVIER 2014 -

Etaient présents : Mme BOUNEAU, Mme FROMENTIN M. GABILLIET, M. GOZE, M. JOURDAN, Mme VELASCO-GRACIET, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA M. LAÜGT, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. DUBERNET, M. DUTHOIT, Mlle BERTHAULT, M. GARRIGUES, Mlle BITEAU, M. MASEGOSA, M. HARTE.

Etaient représentés : M. BEYLOT, M. KIYINDOU, Mme ANDRE-LAMAT, M. DEPLAT, M. BENOIT, M. HAZOUARD, M. MARSAT, M. REIFFERS, M. ROLAND-BILLECART, M. TORRALBA.

Etaient invités : représentant de Monsieur le Recteur, Monsieur DEMORTIER, Madame MENDIBOURE, Madame ONILLON, Madame CAILLOT.

Monsieur JOURDAN ouvre la séance à 9h 20. Il présente ses vœux à l'ensemble des membres du conseil et aux personnalités présentes. Il annonce que le quorum physique est atteint. Il informe le conseil d'administration que le conseil d'école de l'ESPE a proposé au ministère la candidature de Monsieur MIKULOVIC comme directeur de l'Ecole.

Il signale en outre qu'en décembre, le président de l'université Bordeaux IV a pris des arrêtés de transférer des personnels et des supports d'emploi de l'ESPE à l'université de Bordeaux, ce qui est contraire à la circulaire ministérielle. Ces décisions, que certains qualifient de dépeçage des moyens de l'ESPE, seront soumises au contrôle de légalité, afin que ces supports d'emplois soient conservés par l'école.

En ce qui concerne le CPER 2014-2020, Monsieur le président annonce que l'établissement poursuivra plusieurs objectifs : la réhabilitation de nos bâtiments, le projet de Maison des Sciences Archéologiques, ainsi que celui de la MILC (qui pourrait devenir, selon les différentes hypothèses, une Maison des Langues et de la Francophonie), la rénovation du château d'eau et du système de géothermie.

M. DUTHOIT demande où en est le projet de bibliothèque des langues.

M. JOURDAN répond que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération campus.

M. DUTHOIT indique qu'il serait possible de le raccrocher au CPER pour en assurer la mise en œuvre.

M. JOURDAN présente les grandes étapes de préparation du futur contrat quinquennal de la vague A. L'établissement devra remonter en mars 2014 différents éléments d'évaluation :

- la liste des champs de formation. Cette notion désigne un ensemble cohérent de mentions au niveau d'un établissement, ou d'un ensemble d'établissements, ou encore de l'ensemble des établissements du site. Le choix des champs doit permettre une représentation de l'offre



de formation et être le reflet de la stratégie et de l'organisation des établissements, en lien avec les points forts en recherche et le contexte socio-économique.

- la liste des unités de recherche et des structures fédératives, dont l'établissement souhaite une évaluation par l'AERES, en indiquant, le cas échéant, les prévisions de modification du périmètre de ces entités.

L'AERES organisera en février/mars 2015 des réunions sur site.

Sur la question du site, Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a désormais plus que deux universités bordelaises. Il informe le CA de la nomination en tant qu'administrateur provisoire de la Communauté de Monsieur UHALDEBORDE, ancien président de l'UPPA. Ses objectifs prioritaires sont d'une part le travail sur les statuts de la Communauté et d'autre part la coordination des différents projets du site pour le CPER.

Mme FROMENTIN demande si dans le cadre du CPER il n'y aura pas d'attribution de surfaces nouvelles.

M. JOURDAN répond que le principe de base de ce CPER est d'éviter la création de m2 supplémentaires. La priorité doit être donnée à la réhabilitation/restructuration et à la mise aux normes énergétiques plutôt qu'à la construction. Ce principe devrait connaître une exception dans le cas de réceptions d'opérations mises en œuvre précédemment.

Il termine ce point d'information en signalant la date du 12 mars qui marquera officiellement le passage au nom d'usage UBM, Université Bordeaux Montaigne.

I-Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2013.

M. JOURDAN demande s'il y a des remarques.

M. GOZE demande une modification de son intervention portant sur les « disciplines à agrégation d'enseignement supérieur ».

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 30
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 30

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 29 novembre 2013.

II-Budget 2014.

M. JOURDAN présente les grands éléments de cadrage du budget 2014 en rappelant qu'il s'agit d'un budget contraint. Il informe le CA de l'impossibilité du fait d'une notification trop tardive des crédits de fonctionnement du Ministère d'intégrer les dernières données dans le document présenté ce jour et qu'il nous faudra intégrer ces nouveaux éléments en BREC 1. Il passe la parole à Madame ONILLON Directrice des Affaires Financières.

Mme ONILLON présente le budget agrégé de l'établissement qui est constitué du budget principal ainsi que du budget annexe de son Centre de Formation par Apprentissage



« Métiers du Livre ». Le budget principal de l'établissement est constitué de 19 unités budgétaires dont 2 budgets propres intégrés : l'IUT et l'IJBA.

Ce budget soumis au vote du CA intègre les éléments d'information transmis par le MESR jusqu'au 4 décembre 2013. Compte tenu du calendrier d'élaboration, il n'intègre pas la notification du Ministère officialisée le 13/12/2013 qui fera l'objet d'une transcription dans notre budget à l'occasion du premier budget rectificatif (BREC).

Le budget 2014 a donc été préparé dans un contexte d'extrême tension sur les crédits de la masse salariale. A l'occasion de l'adoption du compte financier 2012, l'attention des administrateurs avait été attirée sur les taux d'exécution budgétaire, en fonctionnement mais surtout en termes de masse salariale. Alors que cette dernière représente 83 % du budget, son taux d'exécution 2012 s'est établi à 99,76 %. Cette tension illustre également le caractère éminemment nécessaire de l'ensemble des mesures engagées jusqu'ici pour maîtriser son évolution :

- Diminution du nombre d'ATER affectés sur postes vacants.
- Normalisation des services des lecteurs avec passage d'un service de 200 à 250 heures.
- Diminution de 4 ETP du nombre de contractuels BIATSS à la rentrée 2013.
- Meilleure appréhension des maquettes, notamment des UFR, et examen approfondi des besoins en heures complémentaires des autres composantes.

Ces mesures de gestion rigoureuses doivent être poursuivies eu égard au résultat de la campagne d'emplois enseignant qui fait état à la rentrée 2013 d'une nette augmentation du taux d'occupation des emplois par des enseignants titulaires. Cette notion de taux d'occupation des emplois reflète l'évolution du nombre de titulaires occupant les postes de fonctionnaires. Il convient de rappeler ici que l'Etat a défini le socle de masse salariale sur la base d'un taux d'occupation de 92 %, reflet de notre réalité en 2010. Or depuis 2012, ce taux augmente et n'est donc pas financé, l'université assumant la différence entre un contractuel et un titulaire. Pour les seuls enseignants, et hors effet lié aux créations de postes dits Fioraso, l'établissement compte 11 titulaires de plus qu'à la rentrée 2012. L'extension en année pleine de cette augmentation a été estimée à 800 000 €.

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire, le BP 2014 intègre les mesures correctrices suivantes :

- Compression des crédits de masse 10 basés sur 90 % de l'allocation 2013 sur postes non-obligatoires.
- Recalibrage de l'offre de formation de 2 000 heures.
- Gel de 10 postes d'enseignants-chercheurs et 10 postes FIORASO. En juillet, il était envisagé un panachage entre le gel de postes actuellement vacants et le gel prioritaire des créations de postes FIORASO 2014. Aujourd'hui, pour équilibrer le budget primitif 2014, il nous faut non seulement geler 10 postes actuellement vacants mais aussi prévoir le gel d'une dotation estimée de 10 postes FIORASO 2014 (pour rappel nous avons disposé de 13 postes en 2013).
- Pour les BIATSS, l'intégralité des recrutements SAUVADET sont positionnés sur les emplois vacants. Contrairement à l'an dernier aucune création de poste ne sera opérée sur le stock d'emplois compensés. Cette décision conduit à mobiliser 11 des 18 postes vacants pour tenir les engagements prioritaires de résorption de la précarité.

Dans ce contexte, l'Université de Bordeaux Montaigne présente un budget 2014 en équilibre strict de sa section de fonctionnement. Ainsi, la section de fonctionnement du budget agrégé présente une égalité parfaite entre prévision de recettes et de dépenses arrêtée à 83 634 413 €.

Outre les mesures sur la masse salariale, cet équilibre est réalisé grâce à une politique volontariste partagée par l'ensemble des composantes et services de l'Université de maîtrise des dépenses de fonctionnement compressibles et notamment les postes suivants : « frais de mission », « frais de réception » et « frais de colloque ».

Pour ce qui est de la section d'investissement, la volonté affichée lors du débat sur les grandes masses de maîtriser les charges pour ne recourir au fonds de roulement qu'à hauteur de 500 000 € a été respectée. Pour mémoire, le fonds de roulement était estimé au BREC 2 à 7 149 889 € soit 31 jours de fonctionnement.



Côté Recettes, la subvention pour charges de service public déléguée par l'Etat en 2014 s'élève à 72 622 059 € (dont 30 000 € pour le CFA et 126 377 € pour le SIGDU) à laquelle s'ajoutent les subventions pour actions spécifiques pour 244 275 €. De cette subvention ont été défalqué la réserve de précaution et la contribution au redressement des comptes de la nation pour un montant total de 769 187 €. Les crédits délégués au titre de la masse salariale représentent, à eux seuls, 67 559 426 €.

En 2013, la part de la dotation du MESR représentait 86,85 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement du budget agrégé, et 89,8 % des recettes de fonctionnement encaissables. En 2014, cette part est de 86,68 % des recettes de fonctionnement, et 89,65 % des recettes de fonctionnement encaissables. Cette stabilité confirme la grande dépendance de l'établissement vis-à-vis de la subvention du MESR.

Si les subventions de fonctionnement avec les collectivités locales de proximité témoignent d'une grande stabilité des activités et partenariats noués (901 676 € de recettes), on enregistre également, dans le contexte de crise actuelle, une diminution des autres subventions de fonctionnement.

Les droits d'inscription constituent 3,17 % des recettes encaissables de fonctionnement en augmentation de 5 % par rapport à la prévision 2013 en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants à la rentrée universitaire 2013-2014.

Les contrats de recherche (2 566 446 €) associés aux produits des publications (243 341 €) génèrent 2 809 787 €, soit 3,47 % des recettes encaissables, en net recul par rapport à l'an passé de plus de 325 000 €. Comme en 2013, la montée en puissance des investissements d'avenir est à mettre en parallèle avec la diminution des autres contrats. La prévision de contrats de recherche pour 2014 s'élève à 64 contre 71 réalisé en 2013, dont 19 pour les programmes ANR (y compris investissements d'avenir) contre 16 en 2013 et 38 projets Région (contre 42 en 2013).

L'attention peut également être attirée sur la prévision de recette au titre de la Formation continue, qui enregistre pour la deuxième année consécutive un tassement. Une nouvelle réflexion sur la politique tarifaire en la matière devrait s'engager.

Les recettes non encaissables, estimées à 2 771 323 €, constituent 3,31 % des recettes de fonctionnement. 92,70 % correspondent aux neutralisations des amortissements et aux quotes-parts des subventions d'investissement virées au compte de résultat.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent comme les recettes à 83 634 413 €, soit une augmentation de 0,87 % par rapport aux prévisions 2013 (83 903 778 €).

En comparaison avec celles prévues au BP 2013, les dépenses de fonctionnement, masse 10, sont réduites de 757 160 €.

La masse 10 décaissable représente 11,04 % des dépenses totales de fonctionnement avec 8 820 719 €. Les postes de dépenses suivants enregistrent une baisse : frais de missions, frais de réception, achats d'études et prestations de services. En comparaison, une attention particulière a été faite à la direction du patrimoine qui n'a pas subi le gel de 10 % de ses crédits de fonctionnement et a, au contraire, vu sa dotation passer de 1 602 423 € en 2013 à 1 755 000 € en 2014. Cette attention a été motivée par le caractère incompressible de nombreuses dépenses portées par ce département (fluides, maintenance obligatoire, vérifications règlementaires) qui font l'objet depuis deux ans de trop nombreuses et lourdes décisions modificatives qui dégradent la qualité de la prévision budgétaire globale de l'établissement.

La masse 10 non décaissable s'élève à 3 751 248 € et se compose essentiellement de la dotation aux amortissements (93,04 %).

La masse salariale est en forte augmentation de + 1 487 795 €. La masse salariale représentait en 2013 87,9 % des dépenses décaissables avec 69 574 651 €. En 2014, elle passe à 71 062 446 € (hors masse salariale payée sur le budget SIGDU pour un montant de 130 000 €) soit 88,96 % des dépenses décaissables.

La projection de dépenses de masse salariale 2014 des titulaires est calculée par rapport à une analyse de l'impact de la campagne d'emplois 2013 caractérisée par une forte augmentation du taux d'occupation des emplois enseignants. Elle se base sur une



estimation d'un GVT nul, d'absence de revalorisation du point et de variation du CAS Pension.

Sur le volet BIATSS, l'hypothèse de travail est celle d'une campagne d'emploi où l'intégralité des recrutements SAUVADET 2014 est positionnée sur les emplois vacants à l'issue de l'année universitaire 2013-2014. Cela signifie que ne seront pas utilisés les éventuels postes FIORASO 2014 et le stock d'emplois compensés restant à ce jour. Le projet intègre une prévision de dépenses au titre du régime indemnitaire permettant de tenir à la fois les engagements "cible bordelaise" fixées en octobre 2012 et le bonus de 2% pour les collègues de catégorie C.

Sur le volet enseignant, la projection est faite également hors éventuels FIORASO 2014, avec un gel de 10 postes qui seront "compensés" par l'affectation de 5 ATER. Le taux d'occupation des emplois est projeté sur la base d'un taux de réussite au concours de la session synchronisé et sur un taux d'endo-recrutement de PR établi par rapport à la moyenne des derniers exercices

La prévision de dépenses « heures complémentaires » enregistre une baisse de 585 000 € par rapport au BP 2013 principalement du fait de l'augmentation observée à la rentrée 2013 du potentiel enseignant statutaire (lié à l'augmentation du nombre de titulaires et à celle du nombre de contractuels enseignants). Le projet intègre deux hypothèses : recalibrage de 2 000 heures et maintien d'une anticipation d'un taux d'exécution de 95 % sur les UFR (constat d'un taux d'exécution à 92 % en 2012).

Enfin, cette projection prévoit le gel par anticipation d'une dotation 2014 de 10 postes FIORASO qui s'accompagneront d'une dotation de 31 600 € par poste.

La capacité d'autofinancement dégagée sur le budget agrégé s'élève à 948 854 € contre 1 148 214 € au BP 2013 et 380 141 € au BP 2012. Elle est composée essentiellement des amortissements supportés par le budget de l'établissement qui représentent 921 346 €. Cette capacité d'autofinancement permet à l'université de couvrir 39,67 % des ouvertures de crédits en investissement.

La section d'investissement est arrêtée à 2 431 870 €. Outre les 948 854 € de CAF, les recettes d'investissement sont estimées à 660 882 € et couvrent 37,18 % des dépenses. Les recettes obtenues dans le cadre des contrats de recherche représentent 38,1 % de la section (251 882 €).

Les 359 000 € prévus au titre des projets immobiliers correspondent :

- pour 159 000 € à la subvention pour le financement des études sur le bâtiment K.
- pour 250 000 € à la première notification de la Région au titre du projet Maison de la Recherche, qui peut permettre également d'initier le projet en finançant les premières études.

Pour ces 2 opérations, le coût des travaux estimé est nettement supérieur aux crédits ouverts (1 300 000 € pour la maison de la Recherche et 2 026 000 € pour le bâtiment K) et supposera de recevoir ultérieurement des compléments de financement matérialisés par des notifications (cf. plan pluriannuel d'investissements). Les études sont inscrites en section d'investissement dans l'espoir que les travaux voient le jour.

Les dépenses d'investissement portées au budget agrégé s'élèvent à 2 431 870 €. L'immobilier reste l'action majoritaire de la section d'investissement. L'université y consacre 1 437 500 € :

- opérations pluriannuelles : maison de la recherche (250 000 €), bâtiment K (159 000 €), études sur la gestion des eaux pluviales (7 000 €), études sur la réhabilitation du pôle de production imprimée (15 000 €), études amphithéâtre n°3 (50 000 €), travaux d'accessibilité (112 000 €).
- opérations annuelles : mise en sécurité des locaux et façades (175 000 €), étanchéité du DEFLE (315 000 €), travaux d'occultation (75 000 €) appels à projets (96 500 €).
- 60 000 € au titre de la maintenance préventive et curative et 18 000 € au titre des travaux de sécurité et sûreté.



- 40 000 € au titre d'études énergétiques dans le cadre de l'agenda 21.
- 65 000 € pour un véhicule et du mobilier (dont mobilier adapté aux personnes handicapées).

A ces investissements immobiliers s'ajoutent :

- Le renouvellement des équipements informatiques pour 465 000 €.
- Les investissements de la Recherche pour 278 148 €.
- Les investissements des structures bénéficiant d'un Budget Propre Intégré : 66 722 € (IJBA), 87 000 € (IUT) et 7500 € (CFA) et des départements : 50 000 € (DEFLE) et 40 000 € (SCD).

L'équilibre global du budget agrégé est atteint par un prélèvement sur fonds de roulement de 822 134 €.

Si ce montant dépasse de 322 134 € celui prévu lors du vote des grandes masses, c'est qu'il prend acte d'une notification tardive d'une subvention de mise en sécurité de 330 000 €.

Cette subvention de fonctionnement, intégrée dans la dernière notification ministérielle de DGF, devra être titrée en 2013. Comme les dépenses n'auront pas été engagées en 2013, cette recette viendra abonder le fonds de roulement au moment du vote du compte financier. Nous anticipons cet abondement en proposant d'inscrire les crédits correspondants dès le budget primitif afin de ne pas retarder les travaux.

Il est assez difficile d'extrapoler sur le montant du fonds de roulement dont disposera l'établissement après le compte financier 2013 notamment en matière d'exécution budgétaire même si la situation des dépenses engagées fin novembre montre un taux d'exécution supérieur des charges de fonctionnement de 5,68 % par rapport à la même époque l'an dernier.

L'université a déjà comptabilisé de façon anticipée les passifs sociaux correspondant aux congés non pris des titulaires BIATSS ainsi que les heures complémentaires des personnels de Bordeaux Montaigne. Même si les règles de comptabilisation sont encore fluctuantes notamment en ce qui concerne les CET, la baisse du fonds de roulement consécutive à ces opérations a donc déjà été enregistrée.

Au regard de la note ministérielle du 4 décembre 2012 sur la règle prudentielle qui ramène le seuil d'alerte de 30 jours à 15 jours de fonctionnement, le fait que l'Université dispose de l'équivalent de 31 jours de fonctionnement après BREC 2 (7 149 889 €) est en soi satisfaisant.

Toutefois, au regard de l'ambition qu'à l'Université de participer activement à court terme à la rénovation du campus universitaire, en rénovant ses locaux et en participant à certains projets pluriannuels, le niveau du fonds de roulement obligera à trouver des financements extérieurs pour ses grands projets.

Mme FROMENTIN demande si le budget comprend des études concernant des travaux de sécurité contre les cambriolages.

Mme ONILLON répond que des projets de sécurité présentés portent prioritairement sur des problématiques de traitement des épaufrures des façades de nos bâtiments.

M. RAMBAUD précise qu'il est prévu dans le projet d'installation des dispositifs d'occultation de poser des films particuliers sur les locaux sensibles de rez-de-chaussée afin de limiter le risque d'effraction.

M. DUTHOIT s'étonne que des sommes importantes soient prévues pour des études alors que l'on pourrait utiliser les compétences internes.



M. RAMBAUD donne l'exemple des études nécessaires pour calculer le débit nécessaire de traitement de l'air dans le local d'imprimerie pour lesquelles nous n'avons pas forcément l'expertise suffisante en interne, nécessitant ainsi le recours à des sociétés extérieures.

M. GARCIA insiste également sur la contrainte des certifications des études de plus en plus régulièrement exigées avant d'engager les travaux.

M. GARRIGUES demande comment on peut passer l'étude des travaux de l'amphi 3 dans le budget d'investissement.

M. RAMBAUD répond qu'on peut qualifier des dépenses d'études en investissement si et seulement si cette étude donne lieu immédiatement à une mise en œuvre opérationnelle.

M. JOURDAN précise qu'il s'agit de travaux d'accessibilité et de sécurité.

M. RAMBAUD ajoute que ces travaux d'étude ont été salués par les représentants du personnel du CHSCT car portant sur des problématiques de conditions de travail dénoncées depuis plusieurs années.

M. DEMORTIER revient sur la question de la norme prudentielle exigée en terme de fonds de roulement continue à être fixée à 30 jours mais qu'une instruction ministérielle est venu autoriser une dérogation avec un nouveau plancher fixé à 15 jours.

M. RAMBAUD ajoute que, au-delà du côté « garde-fou » de la réserve prudentielle, notre établissement devrait également développer une approche stratégique du fond de roulement, conçu comme un outil au service d'une capacité propre d'investissement permettant de mettre en œuvre les projets politiques prioritaires.

Mme DINCLAUX rappelle le fait que le CFA participe à l'équilibre du budget des crédits de personnels de l'université.

Mme VELASCO confirme le fait que les crédits du CFA financent l'équivalent de la masse salariale d'un Equivalent Temps Plein.

Mme DINCLAUX ajoute que la région aquitaine a créée deux nouvelles formations d'apprentissage et que l'IUT peut se féliciter d'être restée à Bordeaux Montaigne compte tenu des moyens délégués par l'université et compte tenu de ce qui se passe dans les autres IUT des anciennes universités fusionnées.

M. RAMBAUD précise que, à ce jour, seuls les 2/3 des postes dits FIORASO ont été répartis. Le dernier 1/3 sera réparti en fonction du calendrier de mise en place des différentes politiques de site. Le Ministère n'a pas encore communiqué le calendrier de gestion de ces opérations.

Mme ONILLON poursuit son exposé par la présentation du budget du SIGDU. Elle précise qu'après une année 2011 où le compte financier du SIGDU avait arrêté un fonds de roulement négatif à - 56 619 €, celui-ci s'est reconstitué pour s'établir à 57 559 € en 2012. Le budget 2014 a été élaboré avec l'objectif d'assurer la pérennité du service interuniversitaire tout en ayant une réflexion volontariste et transparente sur la politique tarifaire.

Ainsi, parallèlement à la préparation budgétaire, un travail en coûts complets a été mené par la cellule d'aide au pilotage et le SIGDU afin d'amener l'établissement à réfléchir sur la définition d'un modèle économique du SIGDU.

Cette réflexion a pointé plusieurs axes d'analyse qui seront développés en concertation avec tous les partenaires dans le cadre du BP 2015 :

- Scinder les recettes (et donc les tarifs) de sorte de ne pas couvrir toutes les prestations fournies par le SIGDU par la seule recette sur la facturation d'eau.
- Adapter la structure budgétaire afin de retracer des « entités opérationnelles » chargées de l'exécution de missions identifiées (espaces verts, eau potable, eau industrielle, eau géothermie, voirie) et des « entités support » offrant des services généraux.
- Intégrer des charges supplétives qui ne figurent pas dans le budget du SIGDU mais entrent dans le calcul de coûts : charges de personnels affectés au SIGDU mais supportées sur le budget principal de Bordeaux Montaigne, pertes sur bénéfices des ventes de l'eau liées à l'occupation du campus par les gens du voyage.

Les tarifs 2014 votés par le CA du SIGDU le 4 décembre 2013 se fondent en grande partie sur ces réflexions.

D'ores et déjà, le budget 2014, afin d'asseoir la continuité du service interuniversitaire, propose l'inscription d'investissements avec un excédent de fonctionnement dégagé. De plus, il propose de générer de la capacité d'autofinancement en constituant, outre une dotation aux amortissements sur les immobilisations ainsi prévues, des provisions pour lequel un plan a été voté par le CA du 10 décembre. Ce plan prévoit la constitution, sur 5 ans, de provisions destinées à couvrir des travaux.

La section de fonctionnement du budget est présentée en excédent de fonctionnement de 44 000 €.

Les recettes de fonctionnement du budget agrégé s'élèvent à : 1 263 077 €. Elles sont constituées des éléments suivants :

- Montant de la DGF allouée par l'université Bordeaux Montaigne : 126 377 € en diminution de 10%.
- Prestations de service : 1 136 700 €. L'essentiel des ressources du SIGDU émane donc des contributions des universités bordelaises ainsi que des établissements situés sur le domaine universitaire (CROUS,...). Le service fonde ses estimations de recettes sur une augmentation de ses tarifs, qui restent encore en deçà des prix du marché.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 219 077 €. Elles sont constituées de la masse 10, de fonctionnement, pour 1 089 077 € et de la masse 30, de masse salariale, pour 130 000 €.

La masse 10 représente 89,34 % des dépenses totales de fonctionnement. Elle intègre les dotations aux amortissements pour 18 583 €, ainsi qu'une prévision de provisions de 15 625 € en conformité avec le plan pluriannuel de maintenance de ses installations voté lors de son dernier CA. Les dépenses décaissables de la masse 10 (hors amortissements et provisions), s'élèvent à 1 054 869 €, soit 89,03 % des dépenses décaissables de la section.

On soulignera notamment le poids particulier du poste lié aux impôts estimé à 550 000 €. Il s'agit ici de la redevance assainissement auprès de l'Agence de l'Eau.

La masse salariale affiche une augmentation de 22 000 € par rapport aux prévisions 2013 pour s'élever à 130 000 €. Cette augmentation s'explique :

- d'une part, par le recrutement d'un contractuel aux espaces verts, contractuel qui vient rétablir le nombre d'ETP de l'équipe espace vert, suite au glissement du support d'un collègue jardinier parti en retraite début 2013 vers un poste administratif du service dans le cadre de la loi Sauvadet. Ce recrutement se traduira par un moindre recours à des prestataires de services pour assurer des besoins saisonniers.
- d'autre part, on notera également la prise en charge du salaire d'un contractuel de catégorie A lié notamment à la situation particulière du directeur du service qui assure également la direction de la DPIL et à la volonté du service d'anticiper le départ en retraite d'un collègue ASI « pilier » de la gestion de l'eau sur le campus.

Le budget présente un excédent de fonctionnement, qui vient alimenter la capacité d'autofinancement, portée à 78 208 €.



Le SIGDU prévoit 78 208 € en section d'investissement, au titre de renouvellement de ses matériels. On remarquera donc que la CAF du SIGDU couvre l'intégralité de ses investissements.

Le fonds de roulement du SIGDU étant à nouveau excédentaire, il n'est pas prévu de l'abonder dès le budget primitif. Il est proposé d'inscrire l'intégralité de l'excédent de fonctionnement (44 000 €) et de la capacité d'autofinancement (34 208 €) en section d'investissement afin de procéder à des renouvellements de matériels et au changement de certaines pompes.

Mme DINCLAUX pose la question de l'organisation du festival de Reggae susceptible de se tenir sur les terrains du campus cet été.

M. JOURDAN répond que ce festival rassemblera 70 000 participants. Les conditions d'accueil sur le campus sont en cours de discussion. Notre image sera associée à celle de ce festival international.

M. LAÜGT revient sur le budget de l'établissement et demande comment sera géré au BREC 1 le « complément » de 150 000 € présenté par le Président suite à la notification ministérielle des crédits pour 2014. Il exprime le souhait que cette enveloppe fasse l'objet de discussions et propose qu'elle soit utilisée pour abonder la dotation aux UFR.

M. JOURDAN précise que cette dotation complémentaire permettra prioritairement de réabonder le poste de dépenses obligatoires que constitue la dotation aux amortissements et de mieux prévoir les aléas d'évolution des dépenses de masse salariale. Il rappelle le caractère à la fois extrêmement « précises » mais aussi non parfaitement « certaines » de nos projections de dépenses de masse salariale.

M. RAMBAUD rappelle que ces projections intègrent une multitude de paramètres dont nous ne pouvons prétendre mesurer le moindre détail. Il cite l'exemple du taux d'endo-recrutement lié aux recrutements d'enseignants-chercheurs qui est estimé mais qui n'est, par définition, pas connu à ce jour, tout comme l'indice moyen des collègues nouvellement recrutés...

Mme ONILLON précise que la dotation aux amortissements avait été calculée au plus juste dans la version présente du budget 2014.

M. LAÜGT maintient que la diminution de la dotation de fonctionnement aux UFR correspond à 30 000 euros et qu'il souhaite un débat sur ce thème.

M. DUTHOIT dénonce ce constat de l'insuffisance des moyens de fonctionnement.

M. JOURDAN propose de voter le budget à bulletin secret.

M. DUTHOIT se prononce pour le maintien d'un vote à main levée.

M. DUBERNET dénonce le gel de 28 postes et l'absence des possibilités de promotion des personnels BIATS.

M. RAMBAUD précise qu'il s'agit de 20 postes.

Mlle BERTHAULT, au nom de l'UNEF, au vu des éléments de contexte présentés, annonce qu'elle votera contre ce budget.

M. JOURDAN propose de voter le budget 2014 de l'université Bordeaux Montaigne:

Votants : 30



Blancs : 0
Abstention : 0
Contre : 12
Pour : 18

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le budget 2014 de l'université Bordeaux Montaigne.

M. DUTHOIT précise le sens du vote de la section SNASUB, syndicat BIATS de la FSU de l'université. Il donne lecture de l'explication de vote :

Cette position est :

- *Politique*
- *Fondée sur la défense des principes républicains fondateurs de tout l'équilibre du système d'éducation et de recherche national et public*
- *Ancrée dans la défense des moyens publics nécessaires à l'accomplissement des missions des établissements d'enseignement en l'occurrence d'enseignement supérieur.*
- *Structurée par une vision, une conception progressiste et non régressive des activités et missions de nos établissements d'enseignement et de recherche.*

Notre rejet du budget s'inscrit dans cette logique. Strictement et uniquement dans cette logique.

Toute notre action, toutes nos prises de positions, autrement dit, toute notre démarche syndicale est motivée par le souci, le souhait d'assurer un service public de l'éducation et de la recherche digne de ce nom

Nous ne sommes pas des opportunistes et ne pratiquons pas la politique politicienne ou partisane.

Notre position ne vise personne, ne sert à régler aucun compte.

Elle est un affront et une opposition à une politique nationale inacceptable et indigne d'un gouvernement de gauche. Notre choix est sincère, réfléchi et responsable. Il est fidèle à des convictions profondes que nous défendons.

M. JOURDAN propose de voter le budget 2014 du SIGDU:

Votants : 30
Blancs : 0
Abstention : 1
Contre : 0
Pour : 29

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le budget 2014 du SIGDU.

III-Campagne d'emploi 2014 de l'université Bordeaux Montaigne

Monsieur Jourdan présente les éléments majeurs de la campagne d'emploi 2014.

La campagne d'emploi 2014 s'inscrit dans un contexte national et local de grandes contraintes pesant sur le budget des universités.

Dans une université SHS comme la nôtre, où la masse salariale représente plus de 83 % de l'ensemble du budget, le lien étroit entre la campagne d'emploi et la préparation du budget apparaît de plus en plus déterminant dans la définition d'une stratégie politique d'établissement. La pression sur notre dépense de masse salariale est illustrée par un autre chiffre : le taux d'exécution budgétaire de la masse salariale de l'année 2012 s'est établi à 99,79 %. Cela signifie que nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucune marge de



manœuvre en termes de masse salariale et que tout nouveau déséquilibre budgétaire (réduction des dotations de l'Etat, augmentation des dépenses) doit se traduire par des nouvelles mesures correctrices.

La stratégie adoptée cette année dans le cadre de la campagne d'emploi est donc fortement impactée par ces contraintes mais elle cherche également à préserver certaines spécificités de notre établissement et à dégager des marges de manœuvre dès 2015.

Cette stratégie porte en premier lieu sur la nécessité de maintenir la stabilité budgétaire, permettant de démontrer la viabilité à moyen et long terme du choix de notre communauté de ne pas intégrer le projet de fusion des universités bordelaises. Notre établissement doit ainsi démontrer, contre toutes les idées reçues du moment, qu'un établissement de taille humaine peut trouver l'équilibre entre le développement de ses activités pédagogiques et scientifiques et la consolidation de son équilibre budgétaire.

Elle vise également à essayer de redonner à l'établissement les moyens de dégager dès 2015 des marges de manœuvre pour mettre en œuvre les objectifs du projet d'établissement et notamment la réussite en licence. En effet, l'intensité des mesures envisagées qui sont nécessaires pour l'équilibre budgétaire 2014 ne pèseront que sur 4 mois de l'exercice 2014. Leur extension en année pleine en 2015 devrait, selon toute logique, plus que compenser l'évolution attendue à la baisse des recettes de l'Etat.

Dans la recherche de cet équilibre, agir sur le taux d'occupation des emplois s'avère déterminant, comme cela a déjà été expliqué lors de la présentation du budget. Pour les seuls enseignants, et hors effet lié aux créations de postes dits Fioraso, l'établissement compte 11 titulaires de plus qu'à la rentrée 2012. L'extension en année pleine de cette augmentation a été estimée à 800 000 €.

L'impact budgétaire de l'évolution du taux d'occupation des emplois est lié à la différence des coûts moyens des différents types de personnels. On citera par exemple :

- Pour les postes enseignants, le coût moyen annuel d'un MCF est estimé à 76 000 €, celui d'un PR à 106 000 € et celui d'un ATER à 47 000 €.
- Pour les postes BIATSS, le coût moyen d'un Technicien est estimé à 48 000 €, celui d'un Ingénieur d'Etudes est estimé à 58 000 € et celui d'un contractuel à 26 000 €.

Afin de maintenir les exigences liées à l'activité pédagogique et scientifique de l'établissement, à la différence d'autres universités, nous avons choisi dès 2011 de ne pas descendre en-dessous du taux de 90 % d'occupation des postes par des titulaires.

C'est donc dans ce contexte de forte tension sur la masse salariale, non accompagnée par le Ministère dans le cadre de l'autonomie des universités, que s'inscrit la campagne d'emploi 2014.

Pour le volet enseignant, comme suite aux orientations évoquées lors du Débat d'Orientation Budgétaire en juillet 2013, l'établissement doit geler 10 postes d'enseignants-chercheurs. En juillet, on envisageait un panachage entre le gel de postes actuellement vacants et le gel prioritaire des créations de postes FIORASO 2014. Aujourd'hui, pour équilibrer le budget primitif 2014, il nous faut non seulement geler 10 postes actuellement vacants mais aussi prévoir le gel des postes FIORASO 2014 (pour rappel nous avons disposé de 13 postes en 2013).

Pour le volet BIATSS, alors que l'établissement avait créé, hors création de postes FIORASO, 10 postes de fonctionnaires par prélèvement sur le stock d'emplois compensés accordés par le Ministère à l'occasion du passage à l'autonomie, le projet présenté ne prévoit aucune ponction supplémentaire sur ce stock d'emploi qui s'est réduit en 3 ans de 22 à 10 postes. Ce choix, là encore, repose sur la différence du coût moyen entre un emploi de titulaire et un emploi de contractuel, différence de coût qui n'est que partiellement compensée par la dotation forfaitaire accordée par l'Etat. L'an dernier, sur les 15 recrutements SAUVADET, 7 avaient été opérés à partir de postes créés sur le stock d'emplois compensés et 2 sur les 7 créations de postes FIORASO. La décision initiale de ne pas recourir à ces possibilités cette année conduisait, dans la première version du projet, à mobiliser 11 des 18 postes vacants pour tenir les engagements prioritaires de résorption de la précarité.



Le Ministère a communiqué le vendredi 13 décembre dernier les éléments principaux de la dotation 2014. Sur le volet des postes FIORASO 2014, l'établissement s'est vu notifier une dotation de 8 postes. Il est important de souligner que cette dotation de 8 postes correspond à la répartition des 2/3 des 1 000 postes obtenus par le Ministère au titre de l'enseignement supérieur. En effet, le dernier tiers des postes sera réparti ultérieurement à travers les contrats de site. C'est la discussion du volet stratégique du contrat qui permettra de décider la répartition des emplois entre la structure de regroupement du site et les établissements, selon les politiques que ces emplois viendront soutenir.

Au vu du solde globalement positif des notifications, et compte tenu des engagements pris par l'équipe présidentielle en matière de réduction de la précarité, le projet soumis au vote comportait un recrutement SAUVADET complémentaire, fléché en UFR, gagé sur le stock d'emploi compensé.

Sur le volet Enseignant de la campagne d'emploi, le projet adopté a validé les arbitrages suivants :

– **UFR Humanités** : gel de 4 postes sur 10 vacants.

La priorité a été donnée à la création de postes de PAST afin de renforcer la professionnalisation et donc l'attractivité des masters pro de l'UFR.

L'arbitrage présenté s'efforce également de préserver le potentiel du département des Arts, département présentant certes des taux de réussite plutôt satisfaisants mais caractérisé également par des taux de sous-encadrement pédagogique très important.

Le choix de mettre au recrutement le poste de PR en littérature comparée tient à la situation particulière de cette discipline disposant de peu de PR.

Enfin, en histoire romaine, compte tenu à la fois des besoins pédagogiques et des contraintes particulières liées au fonctionnement du LABEX, il apparaît nécessaire de garantir le remplacement immédiat du poste vacant.

– **UFR Langues et Civilisation** : gel de 5 postes sur 12 vacants.

La campagne 2014 témoigne de la mise en œuvre d'une politique des langues soucieuse de faire valoir la diversité des langues qui caractérise notre université.

C'est ainsi que les priorités ont été données à des postes de MCF de coréen, d'arabe et de chinois et de PR de japonais. Si les besoins pédagogiques du chinois et du japonais sont évidents, le choix de recruter un enseignant-chercheur de coréen devra se traduire par la création d'une licence typée « langues orientales », afin de permettre à Bordeaux Montaigne de s'imposer dans l'enseignement des langues orientales. C'est pourquoi la commission des langues a été saisie de ce dossier et que le profil doit, si possible, inclure une double compétence de langue (japonais et coréen) ainsi que répondre à la demande renouvelée par le DEFLE pour un enseignement FLE pour les étudiants coréens.

Soucieux de préserver le potentiel pédagogique et scientifique en arabe, le projet présenté prévoit, dans l'attente du retour progressif des 2 collègues de la section actuellement en disponibilité, le remplacement d'un poste de MCF vacant.

En anglais, afin de faire face aux énormes besoins pédagogiques, dans la continuité du mouvement des années précédentes, il est proposé de transformer un poste de MCF en PRAG/PRCE d'anglais profil LEA.

Enfin en Sciences du Langage, sur les 2 postes vacants à la rentrée 2014, il est proposé de pourvoir le poste de PR afin de préserver le potentiel scientifique et l'encadrement des nombreux doctorants de la discipline.

– **IUT** : gel d'1 poste sur 2 vacants.

Le projet présenté propose de donner la priorité à la transformation d'un poste de MCF en poste de PRAG/PRCE d'anglais afin de faire face à l'importance des besoins pédagogiques dans cette discipline.

– **IJBA** : mise au recrutement du seul poste vacant.



Il est proposé de mettre au recrutement le seul poste vacant de cet institut afin notamment de préserver les équilibres actuels au sein d'une équipe pédagogique constituée de 5 enseignants-chercheurs et 4 PAST et de maintenir le potentiel pédagogique en "presse écrite", considérée comme la base du journalisme.

Sur le volet BIATSS de la campagne d'emploi, sur les 18 postes vacants, l'établissement doit tout d'abord mettre en œuvre 3 priorités définies par la politique nationale d'emploi public :

- Il s'agit tout d'abord de la nécessité de flécher un de nos recrutements dans le cadre d'une procédure de recrutement spécifique en faveur d'un collègue « Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi ». La proposition se porte cette année sur la situation d'une collègue du PARE.
- Il s'agit ensuite de colorer un poste pour le recrutement PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) qui sera proposé pour un profil soit en Bap G pour la DPIL soit en Bap F pour le SCD. Ce type de recrutement vise à permettre à un jeune de moins de 25 ans, non ou faiblement diplômé, d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C de la fonction publique. Le Pacte permet d'acquérir une qualification en lien avec l'emploi de recrutement ou le cas échéant, un titre à finalité professionnelle ou un diplôme.
- Il s'agit enfin de répondre au dispositif de résorption de la précarité fixé par la loi SAUVADET.

Il représente bien sûr le dispositif le plus lourd pour notre établissement puisqu'il mobilise cette année 11 de nos 18 postes vacants. Dans la gestion de cette seconde campagne SAUVADET, le projet présenté se base sur l'analyse de la situation d'affectation actuelle des 35 collègues éligibles au dispositif de titularisation. Cet aspect constitue la première grille de lecture du dossier. Le dispositif SAUVADET se présente en effet, avant tout, comme un plan de résorption de la précarité d'une partie de nos collègues contractuels, dont le nombre est définitivement arrêté puisque les conditions pour en bénéficier supposaient de remplir ces critères à une date donnée.

Dans un second temps, il a été procédé à une lecture du dossier à partir de l'origine des postes vacants susceptibles d'être mobilisés pour permettre les recrutements. Cette logique vise surtout à essayer de préserver autant que possible les fragiles équilibres de la répartition titulaires/non-titulaires au sein des services.

Enfin, dans un troisième temps, conformément à une demande formulée par les organisations syndicales, et chaque fois que cela était possible, il a été tenu compte des situations individuelles appréciées en fonction de critères objectifs d'âge et d'ancienneté à Bordeaux Montaigne.

Comme indiqué plus haut, suite à une proposition du Comité Technique, il a été décidé, au vu des dernières informations sur les notifications du budget 2014, et compte tenu de l'objectif d'accompagner au maximum les objectifs de réduction de la précarité, il a été décidé de procéder à un recrutement Sauvadet de plus qui sera gagé sur la création d'un poste supplémentaire de fonctionnaire à partir du stock d'emploi compensé reconnu par le Ministère au moment du passage aux RCE.

Au bilan, le projet présenté propose donc 12 recrutements SAUVADET ainsi répartis :

- 4 recrutements profil UFR
- 2 recrutements profil SCD
- 1 recrutement profil IUT
- 1 recrutement profil PUB
- 1 recrutement profil DSI
- 1 recrutement profil DRI
- 1 recrutement profil DRH
- 1 recrutement profil DPIL

Dans la même logique que celle évoquée pour les postes Enseignants, le projet présenté propose de prolonger le gel de 2 postes BIATSS : le second poste d'Administrateur, et un poste d'Assistant Ingénieur implanté à l'IUT.



Sur les 3 derniers postes vacants pour cette campagne d'emploi 2014, il est proposé :

- De réserver un poste de Technicien pour permettre la mutation d'une collègue de l'ex-EGID, désormais ENSEGID composante de l'IPB, qui a exprimé de manière constante le souhait de réintégrer l'université et qui est depuis le départ de l'EGID mise à disposition de l'UMR IRAMAT. Cette proposition est conforme à l'engagement pris au moment du départ de l'EGID par l'équipe présidentielle de prendre en compte les souhaits des collègues de l'ex-EGID.
- D'ouvrir au concours le poste vacant d'ASI du SIGDU de la BAP G afin de garantir la continuité et la qualité du fonctionnement de ce service interuniversitaire qui doit impérativement disposer de compétences techniques et scientifiques afin de garantir le bon fonctionnement notamment du service d'alimentation en eau de l'ensemble du campus.
- De créer un poste d'IGE pour le Pôle Coopération de la Direction des Relations Internationales. Ce projet entend répondre à une demande formulée par la Direction depuis 2009, qui avait déjà été prise en compte dans des campagnes d'emplois précédentes mais dont le recrutement n'avait pas abouti, qui permettra de doter le pôle coopération d'un personnel titulaire qualifié pour la gestion de cette mission stratégique pour notre université.

M. MASEGOSA dit qu'il suivra l'avis négatif du Comité Technique.

M. JOURDAN souligne le lien existant entre campagne d'emploi et budget et dit qu'il assume ses responsabilités face aux contraintes. Si la campagne d'emploi n'est pas votée, il n'y pas de Campagne d'Emploi en 2014. L'application informatique qui la gère sera close, il y aura soit une campagne d'emploi résiduelle, soit tout est gelé.

M. DUBERNET au nom de la CGT, affirme qu'il est inacceptable qu'il y ait des postes gelés alors qu'il y a autant de contractuels dans l'établissement. Il demande que soit dissocié les postes SAUVADET du reste de la campagne d'emploi.

M. JOURDAN répond que ce n'est pas possible.

M. GARCIA demande quelle est la proportion de contractuels.

M. DUTHOIT demande les raisons qui empêchent d'isoler les postes Sauvadet.

M. RAMBAUD répond que le Code de l'Education précise clairement que le Conseil d'Administration « fixe la répartition des emplois qui lui sont alloués par le Ministère ». Il n'est donc pas possible de dissocier un vote sur la campagne d'emploi enseignant et celui sur la campagne BIATS, pas plus qu'il n'est possible de distinguer le vote sur des emplois ouverts aux recrutements SAUVADET et ceux ouverts aux concours classiques.

M. DUTHOIT souhaite une décision exceptionnelle du président dans ce cas.

M. GARCIA, réagissant à la proposition d'un potentiel gel de l'ensemble des recrutements, évoque le scénario du pire.

M. LAÜGT attire l'attention du conseil sur l'éventualité catastrophique d'un rejet de la campagne d'emploi dans le climat actuel de l'université.

M. GARCIA insiste sur la signification qu'aurait cette décision vis-à-vis de tous les doctorants et jeunes docteurs qui espèrent être recrutés.

M. DUTHOIT reconnaît l'importance des enjeux mais maintient sa proposition d'un gel de l'ensemble de la campagne d'emploi.

M. JOURDAN propose de passer au vote :



Votants : 30
Blancs : 0
Abstention : 3
Contre : 7
Pour : 20

➤ **Le Conseil d'Administration adopte la campagne d'emploi 2014 de l'université Bordeaux Montaigne.**

IV- Motion sur le contexte budgétaire et la Campagne d'Emploi.

Mme BERTHAULT, propose pour l'UNEF, une motion dénonçant le contexte budgétaire et son impact à la fois sur les conditions d'études des étudiants et sur les conditions de travail des personnels.

M. JOURDAN signale qu'il y a des éléments à caractère technique à modifier.

M. GARCIA parle de compensation totale.

Mme EDWARDS précise qu'il n'y a pas de projet de fermeture de la filière italienne.

Mme BARBEYRON évoque les conditions de travail des personnels.

Mme VELASCO rappelle son souci de mettre en place tous les dispositifs possibles, et notamment le développement des mutualisations, pour éviter d'avoir à fermer des filières où il n'y a plus d'étudiants.

M. LAÜGT propose de rajouter une phrase sur les menaces liées aux contraintes budgétaires.

Mlle BERTHAULT donne lecture de la motion ainsi modifiée :

« La campagne d'emplois à l'instar et en liaison avec notre budget est en souffrance. En effet, en dépit du gel initial des 9 postes dit Fioraso, la campagne d'emplois confirme la situation difficile de l'université puisque 10 postes d'enseignants et 2 postes de BIATS viennent s'ajouter au gel des postes dit Fioraso, comme vous le savez, je pense ne rien vous apprendre. Nous déplorons cette dégradation manifeste de nos conditions d'études, de vos conditions de travail et de vos conditions d'enseignements.

Par conséquent, nous suivons au nom de l'UNEF, l'avis du CT et de nos collègues syndicalistes représentants au CT et nous rejetons cette campagne d'emplois.

Par ailleurs, nous tenons encore à nous indigner sur ces conséquences qui nous obligent à nous opposer en dépit du travail fourni à l'élaboration de cette campagne d'emplois, tant en terme de travail que de production documentaire. Nous souhaitons quand même le signaler.

Ne voyez donc aucune position personnelle, ni aucun intérêt de notre part. Ce vote reflète donc notre indignation concernant une situation et une politique nationale que l'on ne juge pas acceptable pour le bon fonctionnement de notre université.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 30



Blancs : 0
Abstention : 2
Contre : 0
Pour : 28

➤ **Le Conseil d'Administration adopte la motion présentée.**

M. JOURDAN précise que cette motion sera transmise au Recteur.

V-Nomenclature NACRE. Nomenclature d'Achats Commune Recherche et Enseignement Supérieur.

Mme MENDIBOURE présente le projet. Elle rappelle que, dans le cadre de l'objectif de convergence fixé aux opérateurs de recherche, un comité de pilotage réunissant la CPU, le CNRS, l'INSERM, l'IRD et l'AMUE a demandé la mise en place d'une nomenclature d'achat unique et commune aux établissements supports des unités de recherche. C'est ce travail qui a abouti à la production de cette nouvelle nomenclature adaptée au contexte de mixité des acteurs. Parallèlement, la démarche vise à harmoniser les dérivations entre nomenclature d'achats et imputation sur les comptes de comptabilité générale des EPCSP.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 30
Blancs : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 30

➤ **Le Conseil d'Administration adopte la nouvelle nomenclature NACRE.**

VI- Additif n°4 aux tarifs 2013/2014.

Mme ONILLON indique que cet additif intègre notamment un tarif fixant la cotisation d'un Challenge Interuniversitaire d'Aménagement d'Urbanisme dit « Challenge APEREAU ». Il fixe également le tarif des frais de colloque Métiers du Multimédia et de l'Internet organisé par l'IUT. Il porte également sur les tarifs des prestations de recherche de l'équipe-projet Raudin Aquilab.

Enfin, cet additif fixe un tarif de participation financière en cas de perte ou dégradation d'un équipement informatique ou audiovisuel mis à disposition individuellement d'un agent de l'université. Dans ce cas de figure, une participation financière au préjudice pour l'établissement sera demandée à l'agent à hauteur de 30 € pour un coût de remise en service inférieur à 100 € TTC et de 60 € si le coutest supérieur à 100 €.

M. GOZE précise que le challenge « APERAU » est organisé par une association qui fédère les différents instituts d'urbanisme.

M. DUTHOIT demande une précision sur la portée de l'application de ce tarif de participation financière en cas de perte ou dégradation d'un équipement informatique. Il souhaite



notamment savoir si ce tarif s'appliquera dans le cas d'un prêt d'ordinateur portable administratif.

Monsieur le Président indique que ce point fera l'objet d'une précision ultérieure.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 30
Blancs	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 29

⇒ Le Conseil d'Administration adopte l'additif n°4 au x tarifs 2013/2014.

VII- Convention CESENS

M. RAMBAUD présente le projet de convention qui porte sur la mise à disposition, au bénéfice de 14 étudiants sourds inscrits dans notre université, de spécialistes en communication pour étudiants sourds et ayant des troubles du langage : expertise, LPC, LSF, soutien pédagogique, interface et appui spécialisé.

L'université versera une subvention d'un montant maximum de 79 990 € pour la réalisation de l'action précitée pour l'année universitaire 2013-2014.

Il est précisé ici que le Ministère reverse à l'établissement les montants correspondant à la part prise en charge pour les étudiants inscrits en formation initiale et que ce sera une opération blanche pour l'établissement.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 30
Blancs	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 29

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la convention avec le Centre d'intégration et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur-CESENS.

VIII- Modalités de répartition et d'attributions des PCA, décharges et modulations de service portant sur l'exercice 2013 / 2014.

M. RAMBAUD présente le projet 2013/2014 qui se caractérise par la reconduction des moyens consacrés en 2012/2013 aux modulations de service accordées pour les responsabilités de formations. En effet, il a été décidé, en accord avec la Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts, et conjointement avec la décision de ne pas faire tourner le modèle général d'allocation des moyens des UFR, de maintenir strictement les enveloppes des modulations de service.

Il convient de souligner les principales nouveautés de cet exercice 2013/2014 :



- la généralisation de la pratique désormais installée, dès lors qu'elle est signifiée dans le cadre de la préparation du budget primitif, d'autorisation de transformation en modulation de service d'une partie du budget de fonctionnement des composantes (plafond fixé à 3% de l'allocation de fonctionnement) afin de mieux valoriser les différentes responsabilités pédagogiques.
- la modification des modalités de valorisation des modulations en se contentant de fixer des limites hautes et basses pour les différentes activités intégrées au référentiel horaire (exemple : fourchette de 6 à 24 heures pour les responsabilités de formation).
- la modification de la règle consistant à plafonner le nombre maximum d'heures complémentaires autorisées. A compter de cette année 2013/2014, ce nombre maximum d'heures complémentaires autorisées est fixé par référence aux obligations définies par le service statutaire. Ainsi, un enseignant-chercheur a droit à faire jusqu'à 192 heures complémentaires et un PRAG/PRCE jusqu'à 384 heures complémentaires. Le dépassement de ce plafond est soumis à la décision du Président de l'Université.

En 2013/2014 le principe est la reconduction des montants alloués en 2012/2013.

Dans le respect de l'enveloppe globale définie ci-dessous, la composante est libre de choisir ces propres critères de répartition. Le montant des dotations accordées au titre des responsabilités pédagogiques, composante par composante, est donc la suivante :

- UFR Humanités : 526 heures.
- UFR Langues et Civilisations : 834 heures.
- UFR STC : 350 heures.
- IUT : 270 heures.
- IJBA de 18 heures.

A cela s'ajoute les heures prises sur le budget de fonctionnement

UFR Humanités : 62 heures.

- UFR Langues et Civilisations : 51 heures + 102 sur le budget CLES/CLUB.
- UFR STC : 18 heures.
- DEFLE : 224 heures.

Au titre des responsabilités de département et de section, il est proposé également de maintenir le modèle de valorisation globalisée des modulations de service accordées aux directeurs de département et de section (pour les départements pluridisciplinaires).

Cette enveloppe avait fait l'objet d'une hausse de 10 % en 2011/2012 par rapport à 2010/2011. Depuis 2011/2012, il n'est plus fait mention d'une modulation de service accordée à priori aux différents départements et différentes sections. Il appartient à la direction de l'UFR de présenter au Conseil d'UFR le projet de répartition de l'enveloppe reconduite en 2013/2014 :

- UFR Humanités : enveloppe globale de 270 heures.
- UFR Langues et Civilisations : 288 heures.
- UFR STC : 120 heures.

Au titre des responsabilités d'équipes de recherche, Il n'est pas proposé de modification du volume des modulations de service accordées aux directeurs d'équipes de recherche. Il est néanmoins rappelé l'importance de l'augmentation mise en œuvre sur l'exercice 2010/2011 où le volume global des modulations de service accordées à ce titre est passé de 464 heures à 672 heures, soit une augmentation de près de 45 %. Les attributions de modulation de service sont arrêtées par la présente délibération pour un volume spécifique à chaque équipe sur la base suivante :

- Modulations de 32 heures : EA 538 Histoire de l'Art.
- Modulations de 48 heures : ensemble des autres équipes d'accueil
- Modulations de 96 heures : UMR 5185 ADES et UMR 5607 Ausonius.



- Modulation de 18 heures pour les responsables d'axes de la PSE.

Il n'est pas prévu de permettre à l'UFR de modifier cette modulation. La seule modification porte sur la création d'une nouvelle modulation de 96 heures pour la coordination du Labex LASCARBX (adoptée par le CA Réduit lors de la séance du 29 novembre 2013).

En accord avec la position de la Conférence des Directeurs et compte tenu de la généralisation des modulations de service, il est proposé de supprimer le plafonnement à 24 heures des modulations accordées à un enseignant en cas de cumul de responsabilités reconnues. Il est cependant prévu une procédure visant à demander une autorisation en cas de dépassement de ce seuil : les demandes des composantes devront être centralisées, selon le même calendrier que celui fixé pour la remontée des services prévisionnels, par la direction de la composante puis transmises à la DRH, pour consolidation à l'échelle de l'établissement et arbitrage du VP CA.

Sur le volet des Primes pour Charges Administratives, les propositions de montants d'attribution, soumises à la validation du Conseil d'Administration sont maintenues au niveau de 2011-2012 et de 2012-2013 :

- VP des conseils 7 500 €.
- VP Délégués 4 500 €.
- Chargés de mission (non-enseignants) 1 500 €.
- Directeurs d'UFR 4 500 €.
- Directeurs-adjoints d'UFR 2 000 €.
- Directeur CFA 2 000 €.
- Directeurs départements IUT 1 500 €.
- Directeurs de Services Communs 3 000 €.
- Directeurs Départements Transversaux et Antenne d'Agen 1 500 €.
- Directeur MSHA 610 €.
- Directeur Service Inter-U 880 €.

Le montant des dépenses 2012-2013 était évalué à 407 545 €, le projet 2013/2014 est de 414 296 € (hors décharges syndicales, PRAG - décret 16/06/2000 -, mise à disposition).

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 30
Blancs	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 29

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les modalités de répartition et d'attributions des PCA, décharges et modulations de service portant sur l'exercice 2013 / 2014.

IX- Calendrier et modalités de préparation du scrutin des 19 et 20 mars prochain organisé dans le cadre du renouvellement des mandats des représentants étudiants appelés à siéger au sein des conseils centraux.

M. JOURDAN présente les éléments de calendrier et les modalités de préparation du scrutin. Les étudiants de l'université seront appelés aux urnes les mercredi 19 et jeudi 20 mars 2014 pour élire leurs représentants au sein du Conseil d'Administration et au sein des deux



commissions du Conseil Académique : la Commission Recherche et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Dans le cadre des mesures transitoires prévues pour l'entrée en vigueur de la loi ESR, ce renouvellement des mandats des étudiants qui intervient tous les 2 ans doit donc être réalisé sur la base de la composition des collèges électoraux des conseils telle qu'elle résulte des actuels statuts de l'université.

Les listes électorales seront affichées dans le hall du Bâtiment Administration, sur le site de l'antenne d'Agen et sur le site Renaudel à partir du mardi 18 février 2014.

Les listes de candidatures devront être déposées auprès du secrétariat de la Direction Générale des Services du lundi 03 mars au vendredi 7 mars 2014.

La composition des listes de candidats devront comprendre alternativement un candidat de chaque sexe.

Les élections des représentants des étudiants auront lieu le mercredi 19 mars 2014 pour les étudiants de l'antenne d'Agen. Le bureau de vote à l'antenne d'AGEN sera ouvert de 8h à 16h.

Les élections auront lieu le mercredi 19 mars 2014 pour les étudiants de l'IUT Michel de Montaigne et l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine. Le bureau de vote sera ouvert sur le site Renaudel de 8H à 16H.

Les élections auront lieu les mercredi 19 et jeudi 20 mars 2014 pour les étudiants de l'université Bordeaux Montaigne. Le bureau de vote unique se tiendra dans le hall du Bâtiment Administration. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures le mercredi 19 mars et de 8 heures à 18 heures le jeudi 20 mars 2014.

M. GARRIGUES souhaiterait que l'on organise un seul scrutin commun pour les élections des représentants étudiants aux conseils centraux et pour le renouvellement complet des conseils d'UFR.

M. JOURDAN, s'il reconnaît l'avantage de ne mobiliser qu'une seule fois les électeurs, exprime la crainte d'une confusion des enjeux des différents scrutins.

M. GARRIGUES estime que le mois d'avril pose problème au regard de la présence des étudiants et donc de la participation étudiante dans ces élections aux conseils d'UFR.

M. MASEGOSA exprime son opposition au regroupement des 2 scrutins. Il partage la crainte de confusion exprimée par Monsieur le Président et considère même que ce regroupement des scrutins pourrait avoir un effet négatif en terme de participation. Il voudrait que les étudiants soit associés à la campagne de communication sur les élections.

X- Questions diverses

M. JOURDAN indique que le compte-rendu des travaux de la Commission des Statuts sera présenté au Conseil d'Administration le 14 février.

La séance est levée à 12h20.

Le président

Jean-Paul JOURDAN